



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 juin 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/06/2007

D - 20070308

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 4 juin Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY (présente jusqu'à 16h25), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD (présent jusqu'à 16h25), Mme Martine DIEZ (présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET (présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

Dispositif bus plage. Eté 2007. Convention avec le Conseil Général. Adoption.

Mme Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde propose à la Ville de Bordeaux de reconduire le dispositif Bus Plage au cours des mois de juillet et d'août 2007. L'opération a pour objectif d'offrir aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles avec enfant (s) un tarif préférentiel, sur des lignes du réseau Trans Gironde, à destination d'une plage du littoral ou d'une base de loisirs. Il s'agit de :

- Bordeaux Gare Saint Jean/ Lège Cap Ferret,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Lacanau,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Le Porge,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Hostens

et ce les mardis, mercredis, jeudis .

Le coût du transport pour un aller et retour est évalué de 6 € par personne qui sont pris en charge ainsi:

- L'usager pour 2 €
- Le Conseil Général pour 2 €
- et la Ville de Bordeaux pour 2 €

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Bordeaux met en place une logistique avec les centres d'animation, les centres sociaux et les maisons de quartiers afin de faciliter l'information de tous et de délivrer les cartes de transports Bus Plage.

Le coût estimé de l'opération pour la Ville est de 7 000 €uros répartis comme suit :

Achat de cartes Bus Plage junior et famille :

- 1200 exemplaires à 0,40 euros l'une :	480 €
- 2500 voyages à 2 euros l'un :	5 000 €
- Information : affiche, dépliant et logistique :	1 520 €

cette somme a d'ores et déjà été inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2007

En conséquence, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs de bien vouloir décider de nous associer à cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde (document joint en annexe) et le transporteur.

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Muriel PARCELIER
Adjoint au Maire**

**CONVENTION entre
le Conseil Général de la Gironde et la commune
de BORDEAUX pour l'opération
"BUS-PLAGE"
- Eté 2007 -**

Entre

Le Conseil Général de la Gironde, Autorité Organisatrice des Transports Interurbains, représenté par M. Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 04/06/2007 ,

D'une part,

Et

La Mairie de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Afin de permettre l'accès à la plage à un plus grand nombre de familles et de jeunes, le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec la commune de Bordeaux, a mis en place un tarif préférentiel Bus Plage du 30 Juin au 02 Septembre 2007 sur le trajet des lignes régulières n° 504 Bordeaux-Hostens assurée par la Société des Cars ANDRE, n° 601 Bordeaux-Lège Cap-Ferret assurée par la Société CITRAM AQUITAINE , n° 701 Bordeaux-Le Porge et n° 702 Bordeaux-Lacanau assurées par la Société des CARS OUEST AQUITAIN.

Article 2 – Consistance du service :

Les habitants de BORDEAUX auront accès au tarif Bus-Plage les mardis, mercredis et Jeudis du 30 Juin au 02 Septembre 2007, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes n° 504-601-701 et 702.

L'aller et le retour à la plage devront se faire dans la même journée

Pour la ligne n° 702 Bordeaux-Lacanau , seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif Bus Plage. La commune de Bordeaux sera desservi par un seul point d'arrêt aux arrêts Trans-Gironde de la place des quinconces.

Pour la ligne n° 601 Bordeaux-Lège , compte tenu des travaux à la gare st jean les départs des services Bus Plage se feront également aux Quinconces tous les autres points de la ligne seront respectés.

Pour la ligne n° 504 Bordeaux-Hostens , l'ensemble des services se fera au départ de la gare saint jean.

Pour la ligne n° 701 Bordeaux-Le Porge le départ des services Bus Plage s'effectuera aux arrêts de la ligne sur la commune de Bordeaux.

Article 3 – Dispositif financier :

Pour l'opération Bus-Plage, le tarif du trajet Aller-Retour a été négocié avec le transporteur du réseau Trans-Gironde à 6,00 Euros pour chaque membre des familles et les moins de 20 ans.

Durant la durée de l'opération, une réduction sera appliquée aux voyageurs bénéficiant du tarif Bus-Plage, portant ainsi le prix du billet aller-retour à 2 euros.

Les réductions consenties seront prises en charge moitié par le Département, moitié par la commune de BORDEAUX selon les modalités de l'article 6.

Article 4 – Durée :

Ce tarif préférentiel sera applicable du 30 Juin au 02 Septembre 2007.

Article 5 – Communication :

Le Conseil Général se chargera de l'impression des cartes d'inscription à retirer par les voyageurs en Mairie, ainsi que des plaquettes format A4 et des affiches format A3 promouvant l'opération.

Tout document de communication concernant Bus-Plage réalisé par la Commune de Bordeaux devra respecter la charte graphique du Conseil Général de cette opération et être transmis au CG pour validation préalable à toute impression et diffusion.

Article 6 – Règlement :

Chaque partie financera d'une part :

- l'impression des cartes de l'opération BUS-PLAGE.

Un titre de recette sera émis par le Conseil Général pour récupérer les 50% de la part de la commune (0.40 € par carte)

D'autre part :

A la fin de l'opération, en fonction des titres vendus, la commune et le Conseil Général régleront au transporteur au vu d'une facture, la part financière qui lui sera imputée.

Article 7 – Règlement des litiges :

Dans le cas d'un litige, le Conseil Général et la commune de BORDEAUX peuvent mettre fin à tout moment et d'un commun accord, à la présente convention.

A défaut de conciliation, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes de Bordeaux.

Fait à

le,

Le Président du Conseil Général,

Le Maire,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du Canton de CARBON-BLANC

Alain JUPPE

Bus ▶ plage
Du 4 juillet au 31 août 2006 **BORDEAUX**

BILAN 2006

BILAN BUS PLAGES 2006

Point relais	Famille	Junior	2005	
			F	J
Centre ville	213	481	<i>181</i>	<i>333</i>
Service Jeunesse	149	369	156	313
ST Michel	45	36		
<i>St Pierre</i>			25	20
ST Bruno	19	76	0	0
Quartier Argonne	3	16	0	0
CA Argonne	3	16	0	0
Quartier St Jean Belcier	33	38	<i>38</i>	<i>47</i>
Union St Jean	21	29	<i>34</i>	<i>35</i>
CSC Bx Sud	12	9	4	12
Quartier Bastide Benauges	29	37	17	47
CSC Benauges	22	15	<i>14</i>	<i>35</i>
CSC Queyries	7	22	3	12

Quartier Bacalan	16	53	15	43
CSC Bacalan	16	53	15	43
Quartier Chartrons	30	69	26	27
Maison de Quartier les Chartrons	30	69	26	27
Quartier Grand Parc le Lac	73	93	51	76
CS Grand Parc	24	32	26	20
CSC le Lac	10	4	3	3
Cs Bx Nord	22	22	20	20
Maison de Quartier Chantecler	7	35	2	33
Quartier Tauzin	3	6	1	6
Maison de Quartier le Tauzin	3	6	1	6

Quartier Bx Caudéran	23	124	14	58
Maison de Quartier AGJA	18	106	14	43
CA Monsejour	0	8	0	15
MJC CL2V	5	10	0	0
TOTAL	383	851	343	637

Nombre de cartes délivrées en 2006 : 1231
En 2005 : 980

Voyages	2006	2005
Lège Cap Ferret	872	996
Lacanau	1366	991
Le Porge	156	82
Hostens	136	100
total	2530	2169

Nombre de voyage effectués en 2006 : 2530
+ 16%
En 2005 : 2169